

Inducteurs normatifs et discrimination. Un regard sur les Tsiganes dans les journaux du début du XXe siècle

Béatrice Turpin

▶ To cite this version:

Béatrice Turpin. Inducteurs normatifs et discrimination. Un regard sur les Tsiganes dans les journaux du début du XXe siècle. Cahiers Internationaux de Sociolinguistique, 2013, Nommer la ségrégation en sociolinguistique urbaine. Les dimensions socio-spatiales du processus, 1 (3), pp.107-121. halshs-02357909

HAL Id: halshs-02357909 https://shs.hal.science/halshs-02357909

Submitted on 10 Nov 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Inducteurs normatifs et discrimination

Un regard sur les Tsiganes dans les journaux du début du XX^e siècle¹

Béatrice Turpin

Université de Cergy-Pontoise, EA 7518 LT2D (Lexiques, Textes, Discours, Dictionnaires – Centre Jean Pruvost)

Mots clés : Discriminations, Tsiganes, Discours et normes sociales, inducteurs normatifs, modalités déontiques

Keywords: Keywords: Discrimination, Gypsies, Discourse and social norms, normative inducers, deontic modalities

I. Introduction

Étymologiquement norme dérive du latin *norma* qui signifie « règle ». La norme c'est ce qui est habituel, ce qui est répandu, ce qui fait partie des « us et coutumes », c'est donc aussi ce qui n'est pas étrange, étant habituel. Le dictionnaire *Le Robert* la définit comme « état habituel, ordinaire, régulier, conforme à la majorité des cas » et ajoute que le terme était rare avant le XIX^e siècle. *Le Littré* cite l'exemple des coquillarts « sans règle ni sans norme » et lui donne une dimension prescriptive : la norme, c'est la « règle », la « loi » « d'après laquelle on doit se diriger » (1872, 1^{re} édition). Le « hors-norme » signe ainsi l'écart, voire le danger alors que la norme est le familier opposé à l'étrange, au déviant. Notons ici un fil conducteur entre norme, usage et déviance. Ces termes désignent en effet des habitudes propres à un groupe, que celles-ci concernent les comportements, les manières d'être ou les façons de parler². Ces habitudes ont force de loi dans le groupe, en

¹ Paru dans *Cahiers internationaux de sociolinguistique*, « Nommer la ségrégation en sociolinguistique urbaine », dir. Gudrun Ledegen, Paris, L'Harmattan, 2013.

² Ainsi, le *TLF* cite-t-il à l'entrée « Norme » les titres suivants : « La Norme », *in Manuel de ling. appl. 4.* Paris, 1976; *Fr. Monde.* 1982, n° 169 (Les Normes du français); « Norme et hist. », *Fr. mod.* 1982; « La Notion de norme en ling. », *Id. ; Lang. fr.* 1972, n° 16 (La Norme); « Normes, jugements normatifs et tests

signent l'identité, marquent la manière de se reconnaître entre pairs. Les synonymes de *norme* donnés dans le *TLF* sont : *loi, règlement, coutume, convenance, morale, système,* alors que les antonymes sont : *anomalie, anormalité, illégalité*.

La norme recouvre us et coutumes, dont le langage entendu comme système de communication ou d'interaction. Elle est la part contrainte du langage, incluant signes praxémiques et linguistiques. La loi statistique du nombre ne suffit pas pour faire une norme. Celle-ci est aussi institution. Nous le voyons par exemple dans le cas du français. Certaines fautes peuvent être fréquentes, mais ne pas être institutionnalisées et donc ne pas avoir force de loi. La norme peut donc s'opposer à l'usage (ce qui se dit effectivement). Une non-norme peut également avoir une règle sous-jacente, comme a pu le montrer de manière magistrale Frei dans La grammaire des fautes. L'assimilation de la norme à l'usage évince les forces sociales qui produisent cette dernière. De ce point de vue, la norme s'oppose à l'usage comme l'homogène s'oppose à l'hétérogène. Toute norme renvoie, comme en négatif, à ce qu'elle évince, et qui a son tour pourrait devenir norme. Parler de norme, c'est faire abstraction de l'hétérogénéité des usages, du jeu des forces qui à la norme peut opposer la contre-norme (ou des contre-normes). La norme a donc en son négatif l'hétérogène. C'est aussi en ce sens qu'elle forme système, tout système étant différentiel, fondé sur du négatif, donc de l'historicité et de la valeur³. En cela la réflexion sur la norme intéresse le sociolinguiste : elle est inscription du social dans les formes mêmes de la langue.

Le lieu par excellence d'expression de la norme, c'est le discours. D'abord parce que la langue est elle-même norme, système grammatical institutionnalisé, système de valeurs sémantiques et sociales qui ont une existence discursive. Ensuite, parce qu'un discours intervient dans un contexte qui lui donne forme, le « normalise » : c'est le « genre du discours » ou dimension pragmatique de la norme. Enfin, parce que dans le discours l'énonciateur distingue ce qui est (fait) ou devrait être (fait) du point de vue de normes sociales intériorisées. Nous nous attacherons dans cette étude à cette dernière dimension de la norme en tentant de repérer ses contenus discursifs à partir de ce que nous appellerons les inducteurs normatifs de la langue, des termes qui en langue marquent l'introduction discursive de la norme, inscrivant le social au cœur même des formes langagières.

d'usage », Ét. Ling. appl. ; « La Norme, l'institué de la lang. », Cercle de ling. et de pédag. du fr. B. ; « Fréq. des mots et stat. lex. » Fr. mod. 1978.

³ C'est là un des apports majeurs de Saussure à la théorie du langage.

II. Les inducteurs normatifs : de la langue au discours

1. Inducteurs et modalités

Nous appelons donc ici *inducteurs* des termes qui introduisent dans le discours un contenu normatif. Ils relèvent à la fois de l'énonciation, de l'argumentation et ont valeur d'indice et d'embrayeur. Nous avons vu que certains dictionnaires mentionnaient la valeur prescriptive de la norme. Cette valeur peut se retrouver dans ces termes inducteurs qui signalent la norme tout en l'introduisant dans le discours. Ainsi en est-il par exemple de termes de modalités, qu'elles soient déontiques ou appréciatives.

La sémiotique discursive s'est intéressée à l'étude des modalités. Ainsi Greimas dans « Théorie des modalités » (1976, p. 90-107) a-t-il posé un lien entre modalités et normes sociales en distinguant normes en langue (grammaire), normes juridiques et normes coutumières (codes de politesse, du savoir-vivre...). Il a également rattaché l'étude des modalités à une possible sémiotique des cultures (1976, p. 105). Ces trois formes citées par Greimas ne sont pas limitatives. En langue, la norme n'affecte pas uniquement la syntaxe ; elle est comme nous l'avons vu indissociable de la valeur. Elle relève à ce titre aussi du lexique, mais également d'une dimension transphrastique : le sens des termes est toujours social, imprégné d'une idéologie qui constitue l'isotopie d'un discours⁴ (ce discours pouvant être par ailleurs pluri-isotopique, résultat d'une tension entre normes, du passage de l'une à l'autre). En ce sens, la norme est un présupposé de l'énoncé, sous-jacente au lexique et aux isotopies manifestées.

Cette sous-jacence peut aussi renvoyer à des catégories logiques. L'étude linguistique des modalités peut être considérée comme une extrapolation des réflexions des logiciens à propos du caractère des propositions modales, « indiquant le mode selon lequel le prédicat convient ou ne convient pas au sujet » (*TLF*, entrée « modalité »), réflexion inaugurée par Thomas d'Aquin dans son traité *De modalibus*. Du point de vue de l'étude linguistique de l'énoncé, il convient de rappeler la distinction faite par la logique classique entre propositions modales *de dicto* et propositions modales *de re*. Les premières portent sur l'ensemble de la proposition (le *dictum*) alors que dans les secondes la modification porte sur un terme afin de modifier son *designatum* (la *res*). Nous sommes donc ici à deux

⁴ Ce qu'a bien montré Victor Klemperer (1996) dans son étude du langage du Troisième Reich.

4

niveaux de la structure de l'énoncé. Nous donnerons deux exemples dans lesquels une même modalité (appréciative) se retrouve dans deux structures différentes :

- Il est essentiel que les enfants respectent leurs parents (modalité de dicto) (i)
- (ii) Cette maxime est essentielle (modalité de re).

La logique modale réfléchit aux différents modificateurs portant sur ces deux niveaux. Traditionnellement, on distingue, les modalités aléthiques (relatives à l'être, ainsi des catégories du nécessaire, contingent, possible, impossible), épistémiques (relatives à la connaissance, par exemple les catégories certain, incertain, exclu, probable), les modalités déontiques auxquelles nous nous intéresserons plus particulièrement ici (du grec déon, déontos, «devoir»: elles sont relatives au «devoir» être ou faire. Ainsi des différenciations entre obligatoire, facultatif, interdit, permis). Ces dernières modalités pourraient également être dénommées modalités normatives, en tant qu'à travers elles se disent des normes sociales le plus souvent intériorisées (ce qu'il faut, ce qui convient d'être ou de faire).

Les modalités en général se trouvent à la jonction du cognitif et du social : elles relèvent du cognitif en tant que formes logiques virtuelles, renvoyant à des prédicats abstraits; elles relèvent du social en tant que formes effectives, lexicalisées dans le système de valeurs que constitue une langue particulière – le cognitif étant ici indissociable du social. Nous ajouterons également, à la suite de Georges Kalinowski que « le nombre des modalités est indéterminé. Elles ne sont donc ni exhaustivement inventoriées ni systématiquement classées » (Kalinowski, 1976 : 11).

Les modalités déontiques peuvent donc être envisagées comme lieu d'inscription des normes sociales dans les catégorisations cognitives. Parmi ces dernières, nous distinguerons les modalités qui portent sur la proposition entière (proposition modale de dicto) ou les modalités qui portent sur un terme, nom ou verbe d'une proposition modale.

- Les auxiliaires de modalité : devoir, pouvoir...
- Les formes verbales prescriptives : l'impératif, le futur...
- Les verbes renvoyant à une obligation socialisée : permettre, interdire, autoriser, défendre...
- Les structures impersonnelles : il faut, il est obligatoire de...

- Les adjectifs moralisants déontiques : utile, nécessaire, essentiel, indispensable, impératif...
- Les adverbes : *obligatoirement*, *normalement*, *correctement*, *naturellement*...

Nous nous proposons ici de voir comment les normes sociales se disent « à la surface » d'un discours de presse à travers l'étude de ces inducteurs normatifs, qui nous ont semblé pouvoir être une porte d'entrée intéressante pour une recherche sur les représentations et les idéologies à une époque déterminée. Nous tenterons de voir comment est mise en discours la norme — ou la contre-norme, et ce que cette mise en discours nous apprend. Au cours de notre étude, nous essaierons également de repérer d'autres types d'inducteurs de normes.

2. Le discours de presse et la norme

Le discours de presse entretient un rapport particulier à la norme, car il est lui-même instance de normalisation de deux points de vue : il participe à la norme et la renforce par effet de répétition, il s'adresse à un certain lectorat qui attend de son journal un discours déjà normé (le lecteur choisit généralement un journal en fonction des idées qui y sont émises et attend de son journal qu'il développe certaines valeurs – valeurs qui peuvent être plus ou moins diverses selon les titres de presse). Le journal dit donc toujours la norme d'une société⁵; à travers lui s'expriment des stéréotypes qui forment des codes de reconnaissance et de connivence. Ces stéréotypes se présentent comme des vérités non critiquées qui peuvent refléter *l'éthos* d'une communauté. Ils renvoient à un discours doxique décliné dans diverses versions et dans divers types discursifs (pour le discours de presse : éditorial, interview, reportage, etc.). Ces stéréotypes concernent souvent tout ce qui est ressenti comme « autre », « étrange-étranger » et relèvent souvent d'un rapport entre dominant / dominé ou renvoient à des minorités (catégories sociales, sexes, origine ethnique, etc.). Notre propos ici sera d'étudier ces discours sociaux normatifs et, à travers eux, les stéréotypes portés sur des groupes sociaux jugés « différents ».

Dans une recherche qui reste nécessairement limitée dans le cadre d'un article, notre étude portera sur quelques journaux du début du XX° siècle et plus particulièrement sur les années 1911 et 1912 qui ont vu l'instauration d'un carnet anthropométrique d'identité pour

⁵ Et les contre-normes dans une société non totalitaire.

les populations nomades jugées dangereuses, carnet visant plus particulièrement les Tsiganes⁶.

Les nomades dont nous entendons assurer une surveillance indispensable sont les roulottiers suspects qui, sous l'apparence d'une profession problématique traînent leur fainéantise et leurs instincts de maraude le long des routes [...]. Il n'est pas interdit de penser que cette étroite surveillance, peu compatible avec le genre de vie des Bohémiens et des Romanichels, aura pour effet de les éloigner de notre territoire.⁷

Notre but est ici d'étudier comment la norme sociale s'inscrit à travers ces discours et de tester la valeur heuristique de la catégorie appelée ici « inducteurs » tout en en précisant le contenu. Notre corpus sera constitué d'articles de presse extraits du *Petit Journal*, de son supplément hebdomadaire illustré ainsi que du *Petit Parisien*. *Le Petit Journal* est un des journaux les plus lus de la fin du XIX^e siècle (un million d'exemplaires en 1895). À partir du début du XX^e siècle, il fut concurrencé par *Le Petit Parisien* qui fut le journal le plus diffusé entre les deux guerres. À partir du 3 avril 1904, la première page portera déjà la mention « le plus fort tirage des journaux du monde entier »⁸.

Dans un premier temps, nous cernerons les thématiques introduites dans le corpus étudié puis les différents types d'inducteurs qui leur sont liés et qui participent conjointement au discours stigmatisant et à son argumentation.

3. Dans le corpus de presse étudié : des thématiques essentiellement judiciaires

De nombreux termes relèvent d'une argumentation de type judiciaire. Ils réfèrent à ce qui est permis ou interdit ainsi qu'aux agents du droit. Très nombreux dans les articles

⁶ Nous avons retenu les entrées « Bohémien », « Tzigane », « Tsigane », « Gitan », « Romanichel » et leurs différentes formes flexionnelles. Ces appellations sont les plus fréquentes dans les corpus étudiés. Si ces items renvoient à des origines différentes, l'appellation profane les confond. On peut noter que « Bohémien » est plus ancien et qu'à mesure que la fréquence de ce terme décroit dans les journaux étudiés, celle de « Tsigane ») (ou « Tzigane ») augmente. Nous utiliserons cette dernière appellation comme terme générique.

⁷ Loi du 16 juillet 1912 et décret d'application du 16 février 1913 : « Il doit, en outre, recevoir le signalement anthropométrique qui indique notamment la hauteur de la taille, celle du buste, l'envergure, la longueur et la largeur de la tête, le diamètre bizygomatique, la longueur de l'oreille droite, la longueur des doigts médius et auriculaires gauches, celle de la coudée gauche, celle du pied gauche, la couleur des yeux : des cases sont réservées pour les empreintes digitales et pour les deux photographies (profil et face) du porteur du carnet » (Décret du 16 février 1913 portant réglementation publique pour l'exécution de la loi du 16 juillet 1912, article 8). Voir Henriette Asséo, conférence du 27/04/2001, EHESS.

⁸ Les deux titres disparurent en 1940 (*Le Petit Journal illustré* en août 1937, pour des raisons financières). Pour *Le Petit Journal illustré*, le corpus part du début du siècle.

du début du siècle, ils stigmatisent et installent la figure du « romanichel » comme « horsla-loi » mais aussi comme « sauvage » opposé à « civilisé » :

C'est volontairement qu'ils sont *en révolte contre les lois* et *contre la société* (*Petit Parisien*, 17/10/1913)

Des déprédations de toutes sortes, par des actes d'ivresse et de brutalité qui amenèrent l'intervention de la police. Une rixe s'engagea entre les agents et les bohémiens (Petit Parisien, 08/07/1901)

Cette thématique est dominante dans les articles développés¹⁰ et comporte trois arguments principaux : le nomadisme, la violence, le vol — dont le vol d'enfants. Nous citerons quelques exemples.

— Le nomadisme

Le nomade est assimilé au vagabond, voire au voleur des grands chemins. Son errance en fait un sauvage, volontiers opposé à l'homme civilisé :

Ces romanichels qui parcourent nos départements du nord au sud et de l'est à l'ouest, circulent en roulottes [...] tribus errantes, Peaux-Rouges des Balkans, Iroquois et Pieds Noirs de steppes inconnues, Algonquins et sauvages d'Europe, sortis on ne sait de quel pays de chasses et de fourrures, pires que ceux des Montagnes-Rocheuses et de la baie d'Hudson (Petit Parisien, 25/05/1913)

Les Tziganes ont colporté d'un bout de l'Europe à l'autre des Balkans, qui ne sont *pas assez civilisés* peut-être, jusqu'à *Paris qui l'est trop (Petit Parisien, 25/05/1913)*.

À ce titre, la loi de 1912 vise spécifiquement les Tsiganes :

La *loi* considérera désormais comme nomade tout individu qui, ne pouvant être classé comme marchand ambulant ou forain, circule en France *sans avoir de domicile* ou de résidence fixe. Le plus souvent, ces individus vivent dans des roulottes. On les appelle romanichels, bohémiens, tziganes, gitanes (*Petit Parisien*, 15/10/1913)

À mon sens, le législateur a voulu traquer le nomade de telle façon qu'il finisse par disparaître. Je pense que la mise en vigueur de cette loi en fournit le moyen (*Petit Parisien*, 12/12/1913)

— Le vol

Il constitue une autre thématique récurrente, associé à une volonté de marginalité et de « parasitisme »

⁹ Parmi les items envisagés, celui de « Romanichel » est le plus fréquemment associé à la figure du « hors-laloi ». « Tzigane » et « Bohémien » sont en effet également associés à une isotopie artistique (avec des syntagmes tels que *valse tzigane*, *violon du bohémien*). Nous développerons ce point en fin d'article.

¹⁰ D'autres références portent sur musique ou la danse, mais elles renvoient, pour la plupart, à un « horstexte », celui des fêtes ou spectacles qu'elles annoncent. C'est là le « Tsigane » comme objet de curiosité ou d'attraction.

Un gitan, âgé de seize ans, était conduit, hier, devant M. Diolot, *juge* d'instruction, pour *vol* de deux cerises à Plaisance (*Petit Parisien*, 20/06/1912)

C'est seulement après avoir promis à quelques Tziganes en train de *piller* la gare, qu'il leur laisserait emporter la farine comme ils l'exigeaient, qu'il put obtenir leur aide (*Petit Parisien*, 04/11/1912)

M. Muller, commissaire de police a arrêté, hier, pour *vol* au préjudice d'un boucher de la rue des Chantiers, une bohémienne, Albertine Bovari, trente-sept ans, recherchée par divers parquets de province (*Petit Parisien*, 6/12/1913)

Jean Bertoli est chef d'un orchestre de Tziganes dans un hôtel de Lyon. Venu il y a quelques jours à Paris, il se faisait arrêter en flagrant délit de *vol* d'une paire de chaussettes (*Petit Parisien*, 14/8/1913)

La voleuse des bijoutiers (Petit Parisien, 23/02/1913)

Les romanichels sont de *malhonnêtes* gens, et ce ne sont pas des pauvres gens. Ils sont *organisés pour le vol* et pour la *rapine* d'une façon parfois très savante (*Petit Parisien*, 17/10/1913)

Cette thématique du larcin, qui va de la « rapine » au vol d'argent conséquent est par ailleurs rapportée à une « essence » :

Ces *pillards* sont ce qu'ils sont non point par misère, par nécessité, mais par vocation (*Petit Parisien*, 17/10/1913)

Le thème du vol par profession et non par nécessité est ainsi récurrent :

Consultez les juges d'instruction : tous sont unanimes à affirmer que la plupart des romanichels sont plus riches que nos paysans. (*Petit Parisien*, 17/10/1913)

Ces arguments permettent de poser des généralisations :

Un peuple de paresseux. (*Petit Journal illustré*, 08/09/1907)

Dans le nombre, il y en a peut-être qui sont de braves gens, mais *la majorité* n'est pas recommandable. (*Petit Parisien*, 17/10/1913)

La répétition d'articles portant sur le vol est, en elle-même, également stigmatisante. Elle renforce le stigmate par son effet de conviction en même temps qu'elle l'inscrit : les vols alimentaires ne sont mentionnés dans notre corpus que pour les Tsiganes.

— Le rapt d'enfants

Cette thématique est également fréquemment énoncée :

Enlevés par des bohémiens, deux gamins s'évadent (Petit Parisien, 14/3/1912)

Enlevée par des bohémiens, une fillette ne veut pas les quitter... Au grand étonnement des gendarmes, l'enfant a déclaré se trouver très bien au sein de la famille Young et préférer cette existence à celle qu'elle trouvait chez ses parents, trop sévères (Petit Parisien, 23/1/1912)

En chemin, *j'ai été pris par* des bohémiens qui m'ont battu pour me forcer à mendier et à faire des tours (*Petit Parisien*, 22/1/1912)

Le mutisme dans lequel se renfermaient ces nomades fit croire que cette enfant inconnue ava it dû être *volée* (*Petit Parisien*, 16/1/1912)

Cette enfant, après avoir été *volée* aux Champs-Élysées, par une bohémienne, avait été recueillie par de très braves gens qui l'avaient fort bien élevée (*Petit Parisien*, 5/2/1913)

Ces bohémiens [...] dont la misérable roulotte s'arrête le soir à l'entrée des villages, à la grande frayeur des mères qui se souviennent toutes des nombreux enlèvements d'enfants commis par ces nomades (Petit Parisien, 21/1/1912)

Ces dispositions concernant les enfants de deux à treize ans n'ont pas été énoncées dans la loi. Elles ont été prescrites par la sûreté générale désireuse ainsi d'éviter *les vols d'enfants*, si fréquents parmi ces gens (*Petit Parisien*, 12/12/1913)

Si nous retrouvons une modalisation épistémique d'incertitude dans certains énoncés, la plupart cependant posent comme état de fait ces histoires d'enfants volés qui relèvent des légendes populaires, rumeurs colportées traduisant des hantises sociales que l'on retrouve également fréquemment en miroir dans la littérature. *L'enfant volé par les Tsiganes*, variante de ce thème de l'enfant volé est ainsi largement exploité par la fiction. Il hante l'imaginaire et se retrouve fréquemment dans les journaux comme le remarque également François de Vaux de Foletier dans son ouvrage sur les Bohémiens en France au XIX^e siècle (1981 : 158). Il influencera les politiques publiques, même si les archives montrent qu'aucune enquête n'allégua la réalité du fait (de Foletier, 1981 : 159).

Nous trouvons ces trois stigmates dans une publicité de l'époque :

Un Ravisseur d'Enfants

Il ne s'agit pas ici d'un de ces bohémiens qui sillonnent nos routes de France, venant on ne sait d'où et allant on ne sait où, vivant de *rapines* et dont la misérable roulotte s'arrête le soir à l'entrée des villages, à la grande frayeur des mères qui se souviennent toutes des nombreux *enlèvements d'enfants* commis par ces nomades.

Le *ravisseur d'enfants* en ce moment, c'est le temps humide et froid, c'est l'air glacial et chargé de microbes qui attaque leurs gorges et leurs bronches délicates. Ils commencent par toussoter et ils attrapent vite une maladie des poumons ou de la poitrine, l'influenza, l'asthme, la pleurésie, quand ce n'est pas la coqueluche, le croup ou la phtisie.

Défendez vos *enfants contre le ravisseur* : ne les laissez pas suffoquer dans leur coqueluche ou dans leur toux catarrhale ; ne les laissez pas frapper par l'inexorable tuberculose.

Lisez les milliers d'attestations publiées partout sur les effets miraculeux du Sirop de l'Abbaye « Akker » (Couvent Santa Paulo) et vous verrez que ce remède unique au monde protégera vos enfants et les sauvera des graves maladies de poitrine qui les menacent (*Petit Parisien*, 21/01/1912)

III. Des macro-récits judiciaires aux inducteurs idéologiques

Ces macro-récits situant le Tsigane comme hors-la-loi sont ponctués de termes qui, au niveau du sens de la phrase-énoncé, introduisent des jugements de valeur. Il ne s'agira pas pour nous ici de faire un inventaire exhaustif de ces termes index, mais de montrer la manière dont s'inscrivent à travers eux les normes dans le discours : normes morales, normes comportementales, voire normes ethniques, posées, ou le plus souvent présupposées à partir de l'énonciation de leurs contraires. Ces termes inducteurs peuvent être des noms ou syntagmes nominaux, des adjectifs ou des adverbes dévalorisants ou différenciants.

1. Les inducteurs évaluatifs

Parmi ceux-ci nous pouvons relever:

- Des noms ou syntagmes nominaux dévaluatifs

Ces sauvages... qui viennent on ne sait d'où (Petit Journal illustré, 28/1/1901)

Ces sauvages, vêtus étrangement (Petit Journal illustré, 28/1/1901)

On n'aime point à voir ces sauvages (Petit Journal illustré, 28/1/1901)

La faute de n'avoir pas de nationalité (Petit Journal illustré, 8/09/1907)

Cette bande de gens étranges fit son entrée dans la capitale (Petit Parisien, 07/09/1913)

Des adjectifs et adverbes à valeur dévalorisante ou de différenciation

Ces impudentes filles de bohème (Petit Journal illustré, 12/11/1905)

Les romanichels sont de *malhonnêtes* gens, et ce ne sont pas des pauvres gens (*Petit Parisien*, 17/10/1913)

Traînant avec eux une marmaille et des ménages étranges, le teint couvert de vieilles basanes (Petit Parisien, 25/05/1913)

Ces sauvages, vêtus étrangement, si ce n'est *insuffisamment* [...] dont le départ est toujours suivi de surprises *désagréables* (*Petit Journal illustré*, 28/1/1901).

Les adjectifs dévalorisants renvoient à une catégorisation sous-jacente (agréable, pudique...) qui est du registre de *l'éthos*. Non définis dans l'absolu, ils font référence pour

le lecteur à des normes sociales censées être partagées. Cette dernière caractéristique se retrouve dans les adjectifs différenciants qui marquent l'écart par rapport à un point de vue également censé être partagé. En cela, ils impliquent le lecteur et concourent à créer de l'émotion. Ils se retrouvent surtout dans les articles de commentaire.

2. Les inducteurs déontiques

Ils renvoient comme nous l'avons vu à une logique du faire et du devoir faire. Ils signalent par là même également la norme. Les exemples sont nombreux dans les articles étudiés. On y retrouve la rhétorique de la prescription juridique, avec emploi de verbes déontiques auxquels s'ajoute souvent l'emploi d'un présent à valeur d'impératif ou d'un futur à valeur prescriptive :

Tout chef de famille ou de groupe de nomades *est pourvu* d'un carnet collectif contenant la liste des personnes l'accompagnant, la description de leurs voitures et le numéro de la plaque spéciale que chaque véhicule *doit* porter (*Petit Parisien*, 06/10/1913)

Les nomades venant de l'étranger *ne pourront* être admis à pénétrer sur notre territoire *que* s'ils justifient de la qualité de Français par des pièces authentiques (*Petit Parisien*, 06/10/1913)

La *loi édicte* des peines correctionnelles contre les délinquants et *autorise* la saisie des voitures et animaux, qui sont alors mis en fourrière (*Petit Parisien*, 15/10/1913)

Un *règlement* d'administration publique en date du 3 mai 1913, rendu après avis du conseil supérieur d'hygiène publique, *a déterminé* les mesures prophylactiques *applicables* aux ambulants (*Petit Parisien*, 15/10/1913)

La *loi considérera* désormais comme nomade tout individu qui, *ne pouvant être classé* comme marchand ambulant ou forain, circule en France *sans avoir de* domicile ou de résidence fixe (*Petit Parisien*, 17/10/1913)

Un carnet volumineux, pesant près de 300 grammes et *permettant* à son titulaire de recueillir 2000 visas (*Petit Parisien*, 12/12/1913)

La *loi édicte* des peines correctionnelles contre les délinquants et *autorise* la saisie des voitures et animaux, qui sont alors mis en fourrière (*Petit Parisien*, 15/10/1913)

La gendarmerie, qui *est chargée* de surveiller les romanichels, *était obligée*, jusqu'ici, *d'appliquer* une vieille circulaire de 1889 (*Petit Parisien*, 17/10/1913)

Il est donc aussi juste que nécessaire de réprimer leurs excès (Petit Parisien, 17/10/1913)

3. Les inducteurs rhétoriques

Nous appelons ici inducteurs rhétoriques des termes qui renvoient à la norme de manière implicite. Ainsi en est-il par exemple de la négation, de l'amalgame, de la métaphore, des oppositions ou des généralisations.

La négation

Déjà présente lexicalement (désagréable, impudent, insuffisamment), la négation, dans sa dimension syntaxique, peut également permettre d'introduire la norme de manière implicite et de marquer l'écart stigmatisant. Elle redouble souvent d'autres marques différenciantes (cf. « ces sauvages... qui viennent on ne sait d'où », Petit Journal illustré, 28/1/1901). Relevons ici quelques exemples :

Les statistiques criminelles avouent qu'il y a en ce moment sur nos routes de France 20 000 individus sans domicile, ne disposant d'aucune ressource régulière et ne se livrant à aucun travail habituel (Petit Journal illustré, 28/1/1901)

Ils *ne trouvèrent rien* de mieux que de lâcher un ours (*Petit Journal illustré*, 8/09/1907) Des errants *sans foi ni loi*, *sans feu ni lieu* (*Petit Parisien*, 20/02/2011).

- L'amalgame

Il induit un rapprochement entre deux termes sémantiquement disjoints. Ainsi un article intitulé *Bandes de voleurs* fait-il un amalgame entre nomadisme et vol, commençant par parler des romanichels puis glissant à l'histoire des bandits de grands chemins, les deux catégories se trouvant ainsi confondues — cet amalgame se trouvant surdéterminé par les thématiques du nomadisme, du vol et du rapt d'enfants qui font partie, comme nous l'avons vu, de l'imaginaire lié au nomade et sont mentionnées au fil du récit. Citons le début de cet article :

Les romanichels apparurent pour la première fois, à Paris, en 1427. [Les Parisiens] ne tardèrent pas à reconnaître que *ces prétendus pèlerins étaient de dangereux coquins*, et cette découverte dut leur être d'autant plus désagréable que la France était alors rongée par des *compagnies de voleurs et de meurtriers*, agissant au grand jour, avec une quasi-certitude de l'impunité [suit l'histoire de diverses compagnies de voleurs : Faux-Visages, Caymands, Coquillards...] (*Petit Parisien*, 07/09/1913)

La loi elle-même est bâtie sur cet amalgame :

Un état civil administratif précis les astreignant désormais à une surveillance de tous les instants, comparable à celle dont sont l'objet les *interdits de séjour* et autres « hors-la-loi » (*Petit Parisien*, 12/12/1913).

Le « sans domicile » – autre nom du nomade est également catégorisé comme « criminel » ou autre « fléau » :

Les statistiques *criminelles* avouent qu'il y a en ce moment sur nos routes de France 20 000 individus *sans domicile* (*Petit Journal illustré*, 28/01/1901).

L'apparition, à l'entrée d'un village, d'une colonie de romanichels, est un *fléau* aussi redouté que la grêle ou les sauterelles [...] la menace perpétuelle d'une *troupe de pillards* dont on peut craindre aussi bien les *brutalités* que les *larcins* (*Petit Parisien*, 17/10/1913).

- La métaphore

La métaphore peut ici être considérée comme un amalgame implicite. Au lieu de relier les termes et donc leurs référents à partir d'une analogie explicitée dans la chaîne du discours, la métaphore la pose à travers le lien entre un thème et un phore, lien imposé par l'effacement même du thème dans le phore. En cela la métaphore contribue à influencer les manières de penser. La fréquence d'emploi de certaines métaphores participe au renforcement des stéréotypes. Ainsi en est-il des métaphores, très souvent lexicalisées, qui rapprochent les Tsiganes de réalités animales ou végétales, voire d'agents nuisibles :

Les nomades qui *pullulent* dans nos campagnes (*Petit Journal illustré*, 8/09/1907)

Les tireurs de cartes, magiciens, montreurs d'ours, bohémiens, y *pullulaient (Petit Journal,* 17/08/2012)

Notons que le verbe « pulluler » figure également dans des contextes renvoyant à d'autres groupes sociaux considérés comme dangereux. Ainsi en est-il pour les « apaches » dans d'autres articles de journaux :

Des gens sans aveu, qui pullulent dans les quartiers excentriques (*Petit Journal illustré*, 26/05/1907)

Le pullulement des Apaches (Petit Journal illustré, 20/10/1907)

Maintes causes ont aidé au pullulement de cette redoutable engeance (*Petit Journal illustré*, 20/10/1907)

D'autres métaphores dévalorisantes sont employées :

La plaie des campagnes (« les romanichels », Petit Journal illustré, 08/09/1907)

Les débris d'une race de parias chassée de l'Inde (id., Petit Journal illustré, 08/09/1907)

- L'opposition

L'opposition, figure inversée de la métaphore ou de l'amalgame permet de poser la figure du « Tsigane » comme figure de l'autre étrange-étranger — sans doute autre figure de juif errant, cristallisateur de mythes¹¹. L'opposition posée est celle entre le sauvage, le primitif et le civilisé, opposition qui est également sous-jacente au discours colonialiste :

Vouloir vivre suivant les libertés *primitives* en des pays *civilisés* (*Petit Journal illustré*, 08/09/1907).

Ils vont devant eux, usent nos routes avec leurs cabanes roulantes et nourrissent leurs chevaux *tartares* sur nos talus et aux lisières de nos champs, *pillards* et « *squaws* » en liberté dans le pays qui se dit *le plus civilisé du monde* (Petit Parisien, 25/05/1913)

L'opposition est ici marquée fortement par le jeu des adjectifs possessifs ; celui-ci amène implicitement le thème de la menace pour la civilisation (c.-à-d. : « ce pays se dit le plus civilisé mais... »).

Le discours stigmatisant engendre la peur qui justifie la chasse au nomade refoulé de lieu en lieu, déclaré indésirable par ces voix impératives qui se présentent aussi comme la voix du peuple :

Qu'on débarrasse la France des Bohémiens (*Petit Journal illustré*, 8/09/1907)

[Il faut] débarrasser nos provinces de ces nomades toujours encombrants et parfois dangereux (*Petit Journal illustré*, 8/09/1907)

Le thème de la sécurité est alors invoqué :

Il n'était donc pas besoin de ce nouveau fléau [les Romanichels, apparus à Paris au XV^e siècle] pour mettre en danger la sécurité des honnêtes gens (« Bandes de voleurs », *Petit Parisien*, 07/09/1913).

Le seul moyen de les tenir, c'est de leur fermer la frontière [...] cela assurera à nos campagnes une sécurité qu'elles réclamaient, depuis longtemps [à propos du décret de 1913] (*Petit Parisien*, 07/09/1913)

Cette figure du tsigane développée dans une presse du fait divers en partie financée par la publicité n'est cependant pas monolithique : les journaux laissent aussi entrevoir l'image exotique du bohémien, liée à l'univers de la musique et du spectacle, à travers les romans-feuilletons qui contribuent à leur succès. Ces derniers sont miroirs de l'ambivalence de la perception sociale à leur égard, plus que le fait divers qui leur assigne

¹¹ Lui est également associé celui de l'enfant volé.

une identité figée. Deux mondes sont ainsi *mis en spectacle* — en même temps que sont annoncés les divertissements de la ville : danses hongroises, opéras tsiganes...

Représentations TRIANON-LYRIQUE. Amour tzigane, opéra-comique en trois actes (*Petit Parisien*, 10/1912, 11/1912, 12/1912)

Parmi les attractions, citons, enfin, la fameuse troupe tzigane «Zenga» qui, après une tournée triomphale en Europe, revient sur la scène au Gaumont-Palace (*Petit Parisien*, 07/06/1912)

Ce réveillon aura lieu dans la féerique salle de fêtes, avec un orchestre tzigane et des chants (*Petit Parisien*, 12/12/1912)

L'archet rageur des Tziganes évoquait la « Vision de Salomé (*Petit Parisien*, 13/02/1912)

L'admirable troupe des Tziganes russes, la merveilleuse galerie des phénomènes et son clou, l'énigmatique demi-femme (*Petit Parisien*, 28/09/1912)

Le Trianon-Lyrique vit défiler pendant les fêtes des théories nombreuses de familles, lesquelles vinrent applaudir Amour tzigane, de Franz Lehar (*Petit Parisien*, 6/1/1913).

À partir d'un nomadisme réel, mais honni, car le nomade est celui qui est hors des normes d'une société basée sur les valeurs de la propriété et du territoire, s'esquisse ici un double parcours thématique : le vol d'une part, la musique d'autre part – double stéréotypie en rapport elle-même avec l'espace : voler, c'est retirer de l'espace propre ; chanter, c'est emplir l'espace, le partager...

Le discours de la stigmatisation s'inscrit donc à la fois thématiquement et formellement, amené par ces inducteurs normatifs qui en saturent la surface. Nous avons pu noter leur récurrence dans le discours de presse au début du siècle, en même temps que se met en place la répression touchant les Tsiganes. Nous pouvons parler ici de *style normatif* tout en notant que les inducteurs ont une fonction argumentative. Nous rejoignons donc ici la réflexion d'Oswald Ducrot (2004 : 28) à propos de l'argumentation. Il montre en effet qu'« il y a des enchaînements argumentatifs dans la signification même des mots et des énoncés dont le discours est fait »; une part de ces enchaînements résulte de ces *inducteurs* qui posent une inférence entre un discours donné et les discours circulant qui lui donnent sens. C'est en cela que les mots du discours sont sociaux et que l'analyse du discours relève aussi d'une sociolinguistique.

Références

- Asseo Henriette (2001), «L'identité tsigane », conférence du 27/04, Paris, EHESS, mis en ligne : http://barthes.ens.fr/clio/revues/AHI/articles/preprints/asseo.html.
- Asseo Henriette (1994), Les Tsiganes. Une destinée européenne, Paris, Gallimard, coll. « Découvertes ».
- Ducrot Oswald (2004), «Argumentation rhétorique et argumentation linguistique», in Doury Mariane et Moirand Sophie (2004), 17-34, *L'argumentation aujourd'hui*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle.
- Frei Henri 2011 (1929), La grammaire des fautes, Rennes, Presses universitaires.
- Greimas Algirdas Julien (1976), « Pour une théorie des modalités », *Langages*, n° 43, 90-107, Paris, Larousse.
- Kalinowski Georges (1976), «Un aperçu élémentaire des modalités déontiques», Langages, n° 43, 10-18, Paris, Larousse.
- Klemperer Victor (1996) [1947], LTI, La langue du IIIe Reich, Paris, Albin Michel.
- Saussure Ferdinand (1972) [1916], Cours de linguistique générale, Paris, Payot.
- Trésor de la langue française, http://atilf.atilf.fr/
- Vaux de Foletier François (1981), Les bohémiens en France au XIXe siècle, Paris, J. C. Lattès.